

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4180**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Boulevard urbain est (BUE) - Tronçon La Soie - Marché n° 3 : Protections acoustiques et murs anti-bruit - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4180**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Boulevard urbain est (BUE) - Tronçon La Soie - Marché n° 3 : Protections acoustiques et murs anti-bruit - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de protections acoustiques et de murs anti-bruit pour la réalisation du boulevard urbain est (BUE), tronçon La Soie, sur la Commune de Vaulx en Velin.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de 2002-2007 et reconduit dans celle de 2009-2014 dans le cadre de la politique C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement.

Par délibération n° 2002-0780 du 23 septembre 2002, le Conseil de communauté a approuvé le projet de réalisation du boulevard urbain est à Vaulx en Velin, partie comprise entre l'avenue Garibaldi et l'avenue Charles de Gaulles pour un montant global de 8 500 000 € et a individualisé une autorisation de programme partielle d'un montant de 3 750 000 €.

Par délibération n° 2003-1462 du 20 octobre 2003, le Conseil de communauté a engagé la procédure de concertation préalable et, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, a défini les objectifs et les modalités de concertation dans le cadre de ce projet. La concertation s'est déroulée du mois d'octobre 2003 au mois de mars 2004 inclus. Le bilan de la concertation a été tiré par délibération du Conseil de communauté n° 2004-2307 du 15 novembre 2004.

Par décision n° B-2008-0280 du 29 septembre 2008, le Bureau a autorisé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Par décision n° B-2010-1540 du 26 avril 2010, le Bureau a prononcé l'engagement de la procédure d'expropriation en vue de la réalisation du boulevard urbain est (BUE) - section La Soie sur les Communes de Vaulx en Velin et Décines Charpieu.

Par délibération n° 2010-1542 du 31 mai 2010, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 3 050 000 €. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée a été porté à 6 800 000 € en dépenses.

Par délibération n° 2011-2221 du 23 mai 2011, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 20 826 200 €. Le montant global de l'autorisation de programme a été porté à 25 515 397 € TTC en dépenses sur le budget principal, 2 111 200 € HT en dépenses sur les budgets annexes des eaux et de l'assainissement.

Par délibération n° 2011-2222 du 23 mai 2011, le Conseil de communauté a proposé la levée de réserve à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation et a décidé la poursuite de la procédure d'expropriation.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de travaux de protections acoustiques et de murs anti-bruit pour la réalisation du boulevard urbain est (BUE), tronçon La Soie, sur la Commune de Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 avril 2013, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Maïa Sonnier pour un montant de 1 904 884,40 € HT, soit 2 278 241,75 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de protections acoustiques et de murs anti-bruit pour la réalisation du boulevard urbain est (BUE), tronçon La Soie, sur la Commune de Vaulx en Velin et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Maïa Sonnier pour un montant de 1 904 884,40 € HT, soit 2 278 241,75 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O0344, le 23 mai 2011 pour la somme de 25 515 397 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.